

Département du Var

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 04 - 02

Séance du 29 avril 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 32

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf avril,

Représenté : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE,
Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

BUDGET PRIMITIF

COMMUNE

EXERCICE 2014

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, GIACALONE,
LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER,
NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO,
VALVERDE, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, BERNARD,
CATTALUI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, ROCHE, SAOUT,
SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Amandine CIDALE (procuration à
Monsieur le Maire)

<<<>>>

A ce point de l'ordre du jour Monsieur Jean-Paul ROCHE rejoint
l'Assemblée Communale

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de
séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20140429-DEL20140402-DE
Date de télétransmission : 05/05/2014
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget de la Commune, pour l'exercice 2014, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est tenu lors de la séance du 15 avril 2014.

Vu la délibération n° 2013.12.03 du 17 décembre 2013 portant sur le Budget Principal - Ouverture de crédits – Exercice 2014

Vu la consultation de la Commission des Finances, lors de sa séance du 19 avril 2014, sur le projet de Budget Primitif de la Commune, exercice 2014,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif de la Commune, exercice 2014, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 23 910 740,75 €

Section de Fonctionnement	18 628 577,00 €
Section d'Investissement	5 282 163,75 €

Le Conseil Municipal, par :

26 Voix POUR

5 ABSTENTIONS

(Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE, Monsieur BERNARD Jean-Luc) –
(Monsieur Claude GIULIANO, Madame Michèle NEGREL-SALLES,)

2 Voix CONTRE (Monsieur Philippe SERRE, Madame Marie-Pierre VALVERDE)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif de la Commune, exercice 2014, à la somme de 23 910 740,75 €

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique
Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20140429-DEL20140402-DE
Date de télétransmission : 05/05/2014
Date de réception préfecture : 05/05/2014